

Fondation Lions Luxembourg

Lignes directrices

Programme de subvention - Procédure

Programme de subvention

Le programme de subvention de la Fondation permet d'octroyer un soutien financier prioritairement à des projets soumis par les Lions Clubs du district 113 qui répondent aux missions de la Fondation et respectent ses règlements et procédures.

Types de soutien financier

1. Les requérants, les Lions Clubs du District 113, peuvent soumettre des demandes de subvention à la Fondation.
2. Un club peut s'associer avec un ou d'autres clubs pour déposer une demande.
3. Le soutien financier se décline sous différentes formes :
 - 3.1. Le soutien par projet partagé
 - 3.2. Le soutien par projet
 - 3.3. Le soutien d'association partenaire
4. Une grande importance est accordée à la concordance entre les projets ciblés et les intentions stratégiques de la Fondation.
5. Le soutien financier de la Fondation s'inscrit dans une planification budgétaire annuelle définie après la publication des comptes de l'exercice écoulé et approbation du budget par le conseil d'administration.
6. Procédure de traitement des demandes :
 - 6.1. Les demandes sont traitées et évaluées selon les critères établis sur la base « du premier arrivé, premier servi ».
 - 6.2. Priorité est donnée aux demandes portant sur des projets partagés.

Critères régissant les demandes de subvention¹

1. Les subventions peuvent être accordées à des organismes ou institutions reconnus par le Ministère de la Justice et sont en conformité avec la législation en vigueur et qui répondent aux missions de la Fondation.
 2. Les subventions sont autorisées pour des projets qui s'adressent, de préférence à un grand nombre de personnes afin d'assurer un maximum d'impact charitable, une efficacité financière et des nouvelles pistes d'actions pour un meilleur service à la population-cibles.
 3. L'allocation des subventions contribue aux projets dont le coût dépasse les moyens financiers obtenus par les collectes de fonds traditionnelles des requérants.
 4. Les requérants qui sollicitent une subvention doivent non seulement indiquer la nature et la portée de leur participation prévue au projet subventionné, mais aussi faire preuve d'un engagement financier significatif en faveur du projet. L'appui
-

Fondation Lions Luxembourg

Lignes directrices

Programme de subvention - Procédure

financier de la Fondation pourra atteindre un montant équivalent à l'engagement financier des requérants sous réserve des fonds disponibles.

5. Lorsque les subventions sont autorisées pour des projets à caractère permanent, il faut que ces installations soient clairement identifiées comme ayant été subventionnées par la Fondation. Des précisions sur cette identification seront fournies par la Fondation. Les preuves de cette identification doivent être soumises à la Fondation.
6. Lorsque les subventions sont approuvées pour le lancement d'un projet spécifique, aucune subvention supplémentaire ne sera autorisée pour défrayer le coût de l'opération continue de ce projet spécifique.
7. Chaque demande de subvention est évaluée selon son propre mérite uniquement et suivant la façon dont elle se conforme aux critères et aux missions de la Fondation, tel qu'établis par le conseil d'administration de la Fondation. Une attention particulière est portée à la faisabilité du projet, à sa conception et ses retombées anticipées, aux partenaires engagés ainsi qu'aux ressources en place ;

Procédure de demande de subvention

1. Prendre contact avec la Fondation par le formulaire de contact en y exprimant le souhait de déposer une demande de subvention. Si, le projet est susceptible de répondre aux priorités de la Fondation, les requérants seront amenés à compléter le dossier de demande de subvention, à savoir :
 - Demande de subvention
 - Demande de subvention – procédure accélérée *
 - Demande d'aide d'urgence suite à une catastrophe naturelle *

* : Formulaire disponible sur le site internet
2. Remplir, le cas échéant, le formulaire de demande de subvention adéquat et le transmettre avec la documentation appropriée à :

Fondation Lions Luxembourg
40, bvd Napoléon 1^{er}
L-2210 Luxembourg

Ou par courriel à : info@fondationlions.lu

3. Un accusé de réception du dossier de demande de subvention sera transmis aux requérants et si nécessaire, avec un rappel des pièces manquantes et de fournir des explications supplémentaires en la matière.